



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018-035

Objet :

**Cession de la parcelle cadastrée BL 62 – Mas Granier –
à Mme Marie-Hélène DELTORT**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie (à 18h35)

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge – DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BIESSÉ Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents : MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Jean-François SOTO, maire, propose aux membres de l'assemblée, la cession de la parcelle cadastrée BL 62 – Mas Granier – Route d'Aniane d'une superficie de 4.057 m² à Madame Marie-Hélène DELTORT, pour la somme de 3.043 € car cette parcelle ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle propriété de la commune :
 - Cadastree section BL 62 – Mas Granier – Route d'Aniane
 - Au prix de 3.043 €
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la commune cette acquisition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de transfert de propriété ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180320-DEL2018-035-DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018